

# Certificat d'Urbanisme d'information

## CU 06088 21 S0059

Délivré par le Maire au nom de l'Etat

Monsieur SARRUT Gilles Géomètre-expert D.P.L.G 63 avenue des Arènes de Cimiez 06000 NICE

#### LE MAIRE DE NICE

Vu la demande de certificat d'urbanisme d'information du pétitionnaire susvisé reçue le 25 janvier 2021 ayant pour

objet le terrain sis : 199 avenue Sainte-Marguerite

Cadastré : OE0149 Superficie déclarée : 570 m²

Vu les articles L.410-1 et R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme, L.422-2, R.422-1 à R.422-4

#### ARRETE

**Article 1 :** Le présent certificat d'urbanisme est délivré en vue d'indiquer les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

Article 2 : Les dispositions d'urbanisme et servitudes d'utilité publique sont les suivantes :

Règlement National d'Urbanisme : articles R.111-2, R.111-4 et R.111-20 à R.111-27 du code de l'urbanisme ;

Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes approuvée par décret n°2003-1169 du 2 décembre 2003 et ses modalités d'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (DTA).

Plan de Prévention des Risques Naturels de Séismes approuvé le 28 janvier 2019.

Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain approuvé le 16 mars 2020.

Liste des servitudes d'utilité publique :

Tunn	Nove	
Туре	Nom	
PT1	PT1 rte de Grenoble décret du 08 octobre 2008 : Zone de garde et de 1500m	
PT3	Télécommunications PT : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
T7	Relations Aériennes T7 : Servitudes aéronautiques pour la protection de la circulation aérienne	
T8	Servitudes radioélectriques pour la protection des installations de navigation et d'atterrissage	

Opérations : Programmes :

Type	Nom	
OIN	Opérations d'intérêt national d'aménagement de la Plaine du Var (décret du 07/03/2008)	

Document d'urbanisme en vigueur : PLU Métropolitain approuvé le 25/10/2019

Secteur(s): UDh

(Rappel zones U = urbaine ; AU = à urbaniser ; A = Agricole ; N = Naturelles) Le plan d'urbanisme et le règlement sont consultables sur www.nice.fr/Urbanisme/PLUM

Autres prescriptions d'urbanisme :

Туре	Description	
Prescription	Dégagement de vue	
Prescription	Périmètre de mixité sociale	
OAP	Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation - Collines et paysages (Nice)	
Prescription	Emplacement réservé voirie et équipement public en bordure	

Prescriptions de voirie : Néant

Article 3 : Situation du terrain par rapport aux périmètres des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

☑ Droit de préemption urbain simple (DPU, art. L.211-1, délibérations NCA 9.16 du 23/12/2010 et 9.14 du 27/06/2011)

- Hors périmètre provisoire de zone d'aménagement différé.
- Hors périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.
- Hors zone de préemption des espaces naturels sensibles des départements.

Article 4 : Fiscalité de l'aménagement (articles L.331 et suivants du code de l'urbanisme) et redevance d'archéologie

- Taxe d'aménagement. Taux 5 % (art. L331-1 délibération NCA 2.2 du 17/10/2011) ; TA Départementale 2,5%
- Versement pour sous-densité (VSD art. L.331-36 et L.331-38) : Néant
- Redevance d'archéologie préventive (art. L.514-2 à L.524-13 du code du patrimoine).

### Article 5 : Participations pouvant être prescrites

- Participation pour équipements publics exceptionnels (article L.332-8).
- Projet partenarial urbain (article L.332-11-3) dans la zone U ou AU du Plan Local d'Urbanisme.

#### Article 6 : Observations et prescriptions particulières

- Les travaux de ravalement non soumis à permis de construire en application des articles R.421 14 à R.421 16, effectués sur tout ou partie d'une construction existante sur la commune, doivent être précédés d'une déclaration préalable (art. R421 17 1 ; délibération NCA du 30/06/2014).
- La taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement dans une zone urbaine ou une zone à urbaniser (article 1529 du CGI) a été instaurée par délibération 35.4 du 11 juillet 2008.
- La commune est située en zone de sismicité 4 (moyenne) pour la prévention du risque sismique fixée au code de l'environnement.
- Risques liés au retrait-gonflement des sols argileux : information préventive du porter à connaissance du Préfet du 27 janvier 2012.

- Réglementation de publicité, enseignes et pré-enseignes et zones instituées le 31 juillet 2001 et délibération du 8 avril 2011.

Fait à Nice le, 0 2 FEV. 2021

Pour le Maire, L'Adjointe déléguée aux Travaux, au Foncier et à l'Urbanisme

Anne RAMOS-MAZZUCCO

Caractère exécutoire et durée de validité

Le certificat d'urbanisme est exécutoire dès sa notification. Il est tacitement délivré à défaut de notification dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Sa durée de validité est de 18 mois. Il peut être prorogé dans les conditions fixées à l'article R.410-17.

Délais et voies de recours

Le certificat d'urbanisme peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Le requérant peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur du certificat. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

PÉNTINT LOUIS PRANCA MINISTÈRE CHARGÉ

DEL'URBANISME

ARRIVEE

# Demande de Certificat d'urbanisme

 vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.

vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez

N. P.	-	Det		Commune		Année		Nº de	dossie	HC
С	υÜ	50	Û	U-	Z		-	U	100	
CHARLES OF	OF SERVICE		4500		1000	and com	1000	28, 111053	33m3	90000

La présente demande a été reçue à la mairie

est réalisable. le a) Certificat d'urbanisme d'information Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain. b) Certificat d'urbanisme opérationnel Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. 2 - Identité du ou des demandeurs Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision. Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la tiche complémentaire Madame Monsieur M Vous êtes un particulier Prénom: Nom: Vous êtes une personne morale Raison sociale: Dénomination : N° SIRET: \_\_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI,...): Représentant de la personne morale :Madame 🔲 Monsieur 🖵 Prénom: Adresse : Numéro : Code postal : Q L Q L Q L BP : L L Cedex : L Cedex Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : LLLIL Téléphone: Division territoriale: Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : 🔝 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à topo.gil @wayadou. Fr J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera delle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours. 4 - Le terrain Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s)

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire

1 En cas de hesoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Superficie totale du terrain (en m²) :

Code postal: O. 5 12 0 D BP: LILILI Cedex: LILI

page 3): Préfixe: Section: Numéro: Numéro:

Numéro: Lieu-dit:

tat des équipemer e terrain est-il déjà quipements : /oirie : Eau potable : Assainissement ;	oui Oui Oui Oui Oui	s existan ri ? Nor Nor		rations ;
lectricité :	Oui 📮	والتحددة ويريد		
tat des équipeme a collectivité a-t-e	nts publi He un pro	cs prevu ojet de ré	alisation d'équipements publics desserva	ant le terrain ?
Équipements			Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui	Non		
Eau potable	Oui	Non		
Assainissement	Oui	Non		
Électricité	Oui	Non		
		ю		
Augustina and in a recommon		155050504		
			mentionnées ci-dessus.	
6 - Engagemel Je certifie exactes	s les info			1
Je certifie exacte:		w 2a	24	Signature du (des) demandeur(s)

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

SI vous souhaitez vous opposer à ce que les Informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🕊

Département : ALPES MARITIMES

Commune :

Section : OE Feuille : 000 OE 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/01/2021 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44 @2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL** 

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Nice

Centre des Finances Publiques de Nice Cadéï 22, rue Joseph Cadéï 06172 06172 NICE tél, 04-92-09-46-10 -fax cdif.nice@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

